

AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE POUR LES DOCTORANTS

Date 07/11/2022

Auteur SRI

1. Détail du programme

- Quelles durées de financement ?
 - Mobilité courte de 5 à 30 jours
 - Mobilité longue de 2 à 12 mois
- Quelles activités ?
 - Travail doctoral, activités de recherche encadrée (financement assimilé à un stage).
 - Il n'est pas obligatoire d'obtenir des ECTS.
- Cas d'exclusion
 - Les mobilités correspondantes à un travail « ordinaire » de thèse (relève d'un autre dispositif)
 - Les mobilités déjà effectuées au lancement du dispositif
 - Les mobilités liées à une cotutelle de thèse
 - Les mobilités dont le coût total est inférieur à 500 €
- Où ?
 - Pays du programme : UE + Norvège, Islande, Lichtenstein, Turquie, Serbie, Macédoine.
 - Pays partenaire : dans la limite de 20% du budget.

2. Détail des financements Erasmus+

- Mobilités courtes
 - Du 1^{er} au 14^{ème} jour : 70 € / jour
 - Du 15^{ème} au 30^{ème} jour : 50 € / jour
 - Forfait inclusion de 100 à 150 € + frais de voyage (grille Commission européenne)
 - Forfait écoresponsable 50€
- Mobilités longues
 - Varie en fonction de la destination
 - Pour les pays du programme Erasmus
 - Groupe 1 520€/mois
 - Groupe 2 470€/mois
 - Groupe 3 420€/mois
 - Pour les pays partenaires 700€/mois
 - Forfait inclusion de 250€/mois + (grille Commission européenne)
 - Forfait écoresponsable 50€

3. Obligations du boursier Erasmus +

- Comme pour toutes mobilités financées par le programme Erasmus. **Les lauréats ont l'obligation de :**
- Compléter les documents contractuels :
 - contrat de mobilité,
 - contrat pédagogique,
 - attestations arrivée/fin de séjour,
 - tests de langue Eu Academy (avant et après le séjour),
 - rapport participant

4. Appel à candidature 2022

- Pour les projets de mobilités allant du 1^{er} janvier 2023 au 15 novembre 2023
- Appel diffusé sur ENT et par mail
- Composition de la commission d'examen :
 - VP en charge de la recherche
 - Responsable administrative du service RI
 - Directions des 3 Ecoles doctorales
 - 1 représentant doctorant par Ecole doctorale
 - 5 élus à la Commission recherche dont au moins 3 élus au titre des doctorants

5. Déposer sa candidature

- Créer un espace personnel sur le portail MoveOn :
<https://tlse2.moveonfr.com/locallogin/631f30712ed9a66d7e3533c3/fra>
- Compléter le formulaire en ligne + téléverser les documents suivants
 - Un budget prévisionnel (document excel spécifique)
 - Un avis signé de la direction de thèse qui précise l'apport de la mobilité pour la thèse
 - L'attestation signée de la direction de l'unité de recherche (UR) qui précise le montant de la contribution de l'UR à la mobilité
 - Une lettre d'invitation ou d'accueil ou d'une acceptation de la communication ou tout autre document justificatif de la mobilité
- **Attention : si souhait d'effectuer deux mobilités en 2023 il faudra compléter deux formulaires distincts**

6. Calendrier

- 07/11/2022 – 25/11/2022 : Candidature en ligne
- 06/12/2022 : Organisation de la commission d'examen
- Décembre : Diffusion des résultats



Merci pour votre attention